



Ville de Thorigny sur Marne

Budget Primitif 2017

Présentation brève et synthétique

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2017

Dans la continuité des budgets 2015, 2016, le budget 2017 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales : faible croissance nationale, baisse des dotations de l'Etat, augmentation des prélèvements.

Cependant, le budget a été élaboré sur la base des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité (identiques depuis 2009)
- Maintien de la capacité d'autofinancement
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement en assurant un service public de qualité aux administrés
- Poursuite d'un programme de travaux d'investissement répondant aux besoins des habitants : les dépenses habituelles visant à la réhabilitation du patrimoine communal et des travaux de mise en conformité avec les normes en vigueur (ADAP, éclairage LED, quai de bus...).

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2017

A- Section de Fonctionnement : 12 012 576€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont principalement constituées par :

- La fiscalité : Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 5,45 M€. La hausse du produit de 3,85% par rapport au BP 2016 est liée aux opérations immobilières réalisées sur la Commune.
- Les dotations : 2,7M€
La baisse des concours de l'Etat non connue à ce jour est estimée à 10% tandis que les subventions CAF augmentent de 2%.
- Les produits des services : 1,1M€
La fréquentation du Centre de Loisirs, de la Crèche et de la Restauration Scolaire est en hausse.

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel : 6,7M€
La progression de 3,33% par rapport au BP 2016 résulte non seulement de l'augmentation de la fréquentation des TAP et du Centre de Loisirs mais aussi de la hausse des charges décidées par l'Etat (cotisations retraite, valeur du point, intégration de la réforme statutaire 2016/2020).
- Les charges à caractère général : 2,9M€

Cette année, il a été décidé d'augmenter les travaux réalisés par les régies municipales (Bâtiments, Pôle Logistique et Espaces Verts) afin de garantir un service de qualité à la population.

- Les autres charges de gestion courante : 0,5M€
Ce chapitre demeure stable depuis 2015.
- Les charges financières : 0,2M€
Ce résultat est lié à la fois à la baisse des taux et à la gestion active de la dette. Pour mémoire, en 2014, le remboursement des intérêts des emprunts se montaient à 0,3M€.
- Les dotations aux amortissements : 0,2M€
Source de financement pour la section d'investissement, leur montant varie chaque année. Recul infime entre 2016 et 2017
- Le virement à la section d'investissement : 1,2M€
Il est constitué non seulement par la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur (0,9M€ pour 2016) mais aussi par l'excédent de l'exercice en cours (2017 = 0,3M€). Depuis 2015, la ville affiche un excédent de l'exercice en cours maîtrisé.

B- Section d'investissement : 6 457 296€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Parmi les recettes de l'exercice, on distingue :

- Taxe d'aménagement : 0,75M€
- FCTVA : 0,2M€
- Les dotations aux amortissements : 0,2M€
- Subventions : 0,16M€
Elles concernent le complexe sportif et la voirie rue de Claye.
- Emprunt : 1,87M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 1,2M€

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations d'investissement concernent :

- Les acquisitions foncières : 1,3M€
- Le remboursement du capital des emprunts : 0,68M€
- Les travaux bâtiments : 0,64M€ (Moustier, salle polyvalente, CTUM...)
- Les travaux de voirie : 0,5M€
- Les travaux bâtiments scolaires : 0,28M€
- Les travaux en régie (bâtiments, espaces verts, pôle logistique) : 0,2M€
- L'éclairage public : 0,2M€

NOTA BENE :

Le budget consolidé s'élève à 18 469 871,97€.

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au Budget Primitif 2017.

3- PRINCIPAUX INDICATEURS

- L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 310 145€ pour cette année.
- L'épargne nette est obtenue en déduisant les charges financières de l'épargne brute soit 111 145€.
- Capacité de désendettement : Attendu que les recettes de fonctionnement sont minorées parce que prévisionnelles, ce ratio sera analysé au compte administratif.
- Taux d'imposition :
Ils sont identiques depuis 2009. La progression de 3,85% du produit fiscal provient donc de l'augmentation des bases :
 - fixée à 0,4% par la Loi de Finances pour 2017
 - des logements construits récemment sur la Ville
- Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1119	1049
Produits des impositions directes	580	468
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1152	1174
Dépenses d'équipement brut	366	415
Encours de la dette / Population	629	862
DGF / Recettes réelles de fonctionnement	128	175

- Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la collectivité sont stables en ce qui concerne les postes permanents pourvus figurant aux tableaux des effectifs. Les emplois non permanents sont en augmentation car ils sont liés à des activités ou des missions ponctuelles qui varient selon les périodes et la fréquentation des structures de la Ville : restauration scolaire, centre de loisirs, TAP, petite enfance et jeunesse, évènementiel..

Les postes permanents vacants suite à des départs en retraite ou des mobilités ne sont pas automatiquement remplacés : une étude au cas par cas en lien avec les contraintes budgétaires et les réorganisations de service est menée.

Les emplois du niveau de la catégorie C constituent la majorité des postes pourvus. Ceux du niveau A et B sont en nombre inférieurs.

Le recours aux agents contractuels sur des postes permanents reste exceptionnel et ne concerne que certain type d'emplois. De même, la Collectivité comptabilise 6 CUI.

Le budget relatif aux charges de personnel est en augmentation en 2017 du fait :

-des recrutements nécessaires au fonctionnement des services

-de l'augmentation des charges patronales

-de la réforme statutaire « PPCR » qui s'étale de 2016 à 2020 avec une revalorisation indiciaire

-maintien d'une assurance statutaire

-la rémunération des agents assurant le déroulement des élections prévues en 2017